

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 3

Artikel: Entrè vesins
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» C'est ici que la bassinoire se présente victorieuse; c'est du bien-être qu'elle communique, de la chaleur qu'elle répand, c'est de ses flancs, enfin, que peuvent sortir de belles et grandes choses, de nobles et sublimes pensées. »

Les dangers de la voilette pour le nez des dames.

Loin de garantir la fraîcheur du teint, dit M. Rosenbach, un médecin de Berlin, bien connu, la voilette le compromettrait; elle ferait rougir le nez et les pommettes et engendrerait la couperose de la face, à laquelle il n'y a guère de remède. M. Rosenbach avait remarqué que beaucoup de jeunes et jolies femmes habituées à porter des voilettes finissaient par avoir le nez rouge et présentaient des plaques colorées aux pommettes. Il en chercha la cause et finit par se convaincre que c'était la voilette qui était précisément la cause du mal.

Quelque fin que soit le tissu, il n'en exerce pas moins une compression des points sur lesquels il s'appuie. La pointe du nez se déforme, s'aplatit, s'élargit et, à la longue, la déformation devient persistante. D'un autre côté cette compression vide les capillaires de la pointe du nez et en refoule le sang au-dessus et sur les côtés. Cet état s'exagère si l'on entre, sans retirer la voilette, dans une atmosphère chaude, car le sang afflue davantage à la peau. Les vaisseaux du nez et des narines ont, des parois très faibles et, par suite de cette congestion, ils restent dilatés.

Le nez est la partie du visage la plus exposée, et les effets signalés y marquent plus qu'ailleurs leur empreinte. Cependant les mêmes stigmates s'observent aussi sur les joues, où les veinules dessinent aussi des lignes rouge foncé.

Et voilà comment naît la couperose. Aussi M. Rosenbach interdit-il le port de la voilette à toute sa clientèle féminine. Celle-ci obéit-elle? C'est une autre affaire!

En résumé, la voilette peut être portée, mais au-dessus du nez. Personne de nous ne s'en plaindra. Rien de joli comme une voilette à demi soulevée. M. Rosenbach pourrait bien avoir raison. Soulevez à moitié, mesdames... ou la couperose. Décidément il a raison M. Rosenbach.

(Extrait d'un article de M. de Parville, dans les *Annales politiques et littéraires*.)

Nous lisons dans un journal français :

« Il est mort dernièrement à l'asile des aveugles de Lausanne un pensionnaire de cet établissement qui était sourd, muet et aveugle. Sous l'empire de cette triple infirmité, ses facultés avaient acquis un développement inouï, et la reine d'Angleterre n'avait pas craint, une fois, de le faire venir jusqu'à Londres pour admirer ce curieux cas d'extrême sensibilité.

» A la trépidation du sol, il savait, à Lausanne, que les cloches sonnaient à Morges, soit à plus d'une lieue de distance. Au déplacement de l'air, il sentait que quelqu'un approchait de lui. Au toucher, il reconnaissait des taches sur ses vêtements et savait fort bien les enlever, de même qu'il raccommodait parfaitement ses habits. Il avait fabriqué un merveilleux engin composé de plusieurs boules s'emboitant les unes dans les autres et s'ouvrant chacune par un secret spécial. Ce curieux infirme est mort octogénaire. »

Il s'agit évidemment de l'aveugle Edouard Meystre, mort en mars de l'année dernière.

L'art dentaire au Japon. — Le dentiste japonais est d'une habileté extraordinaire : il arrache les dents avec les doigts, sans le se-

cours d'aucun instrument. Pour cela, il saisit adroitement la tête de son client à l'angle maxillaire, de manière à ce que la bouche soit forcée de rester ouverte; puis avec le pouce et l'index de l'autre main il arrache, quand le cas se présente et dans l'espace d'une minute, cinq, six et sept dents de la bouche du patient, sans que celui-ci puisse fermer la bouche, même une seule fois!

Quelque incroyable que la chose puisse paraître, elle s'expliquera tout naturellement quand on saura de quelle manière les dentistes japonais sont préparés à l'exercice de leur art.

Sur une planche de bois tendre sont creusés des trous et dans ces trous l'on enfonce des chevilles; puis cette planche est placée par terre et l'apprenti dentiste doit alors, avec le pouce et l'index de la main droite, saisir et arracher les chevilles l'une après l'autre, sans que la planche soit ébranlée.

Cet exercice recommence plusieurs fois avec des planches de sapin, des planches de chêne, et enfin d'un bois plus dur, et, chaque fois les chevilles sont plus solidement enfoncées. Quand il triomphe de la dernière épreuve, il est mûr pour l'exercice de son art.

L'habit d'arlequin. — Nous ne sommes pas encore si éloignés des fêtes de l'an et de ses bals masqués pour qu'on ne lise pas avec intérêt la curieuse origine de l'habit d'arlequin, fait de morceaux de toutes couleurs.

A Bergame, petite ville d'Italie, nous raconte l'almanach Vermot, vivait un enfant pauvre et studieux, nommé Arlequin. Il était aimé de tous ses petits camarades d'école, et comme la coutume était de donner aux enfants un habit neuf le jour du carnaval, chaque bambin parlait de son costume bien avant la fête, en vantait les couleurs et la beauté.

« Et toi, Arlequin, s'écria l'un d'eux, as-tu choisi le tien ?

— Hélas ! non, répondit-il, mes parents sont pauvres, ils ne peuvent rien me donner.

— Qu'à cela ne tienne, tu en auras un des nôtres dès demain.

Et chacun d'apporter, le jour suivant, un morceau de drap et de présenter son offrande. Mais quelle bigarrure dans ces dons ! Ils en furent tous confus, tellement les couleurs étaient disparates.

— J'en ferai un costume quand même, leur dit Arlequin ; à mardi prochain, mes amis !

Ce jour-là, l'enfant paraît étrangement bariolé : le rouge, le noir, le jaune et le vert tranchent sur tout le corps. Le visage couvert d'un masque noir, et armé d'un sabre de bois, il parcourut la ville, sautant, dansant, lançant mille lazzis dans son entrain plein de gaieté. La mode se propagea au loin. Un nouveau costume de carnaval, un nouveau rôle venait d'être créé.

Entré vesins.

Borcà et Niollon sont dou bons païsans et ein mimo teimps dou bons vesins, coumeint y'ein a onco prao pè châtre. Lao duès carraïs sè trâovont drâi vis-à-vis d'ein face et n'ia què la tserraira que lè séparè, se bin que lè dzeneliès à Borcà vont grevattà su lo fémé à Niollon et lo pao et lè pudzenès à stuce s'ein vont farfouilli su la courtena à Borcà; quiet l'est vice-renversa, coumeint on dit.

Sè font ti lè serviço que poivont et se Borcà a fauta dè droblii, hardi ! va sailli dè l'étrablii l'hégâ à son vesin et quand Niollon a fauta dè la grant'ëtsila à obin d'ouïè d'autro, l'est Borcà que le l'ai prèt. Quiet, vivont coumeint dou bons frarès et sont dè respectâ ào velâdzo ; assebin l'ont bin fe dè lè fourrâ ti dou dein la municipalité.

Mâ se s'accordont dinse destra bin, l'ai a tot parai on affèrè su quiet ne sont jamé d'accoo et l'est su clia tsanca de politiqua, kà Borcà, qu'est dâo parti dâo syndico, est libériau et Niollon, que prêdz po cllião à l'assesseu, est radicau, don on rodzo.

Ne tegniont ni l'on ni l'autre dâi papai tant qu'à l'an passâ io Borcà a fé à son vesin, que ne poivant pas restâ dinse, ora que l'étiont municipau, et que faillai s'abounâ à oquè po ne perein ètre d'obedzi d'allâ liairè lè gazettès pè la pinta.

— Attiuta, se l'ai dese, mè, ne vu pas preindrâ clia *Revua* po cein que lo syndico n'ein vao pas ouré dévezâ ; mè tè, que te vôté avoué l'assesseu, tè faut la preindrâ et mè, m'abounârè ào *Nouvellistre* et no no passéreint ti lè dzo tsacon noutrès papai, dinse on vao bin poâi sè mettrè ào correint dè tot ; lè dou papai sè caiont prao soveint, mâ on s'ein fot, ora es-tou d'accoo ?

— Bin se te vao, l'ai repond Niollon, mâ l'ai a oquè que te ne sondzè pas et que ne sarai pas justo : mè foudrài payi la *Revua* et tè lo *Nouvellistre*, que crott la maiti mein, tè faut ètre dè bon compto, portant.

— Oh ! por cein, fe Borcà, on vao prao s'arreindzi, on sè jamé medzi tantqu'ora, qu'ein dis-tou ? Fâ pi veni ton papai et mè lo min !

— Et bin ! va que sai de !

Cauquiès dzo après, Niollon avâi don la *Revua* et Borcà lo *Nouvellistre* et quand l'aviont botsi lão z'ovradzo et que l'aviont liai tsacon lo sin, lè sè tsandzivant, que cein allâvè rudo bin.

Adon, quand l'uront ti dou reçu pè la pousta lo reimbou po cllião gazettes, l'ont décida dè ragliâ compto, coumeint l'aviont de.

Borcà s'ein va don tsî Niollon et l'ai fe :

— Lo *Nouvellistre* m'a crott houit francs et cauquiès centimes et tè, dierro as-tou payi po la *Revua* ?

— Dozè francs et cauquiès centimes ! dese Niollon.

— Et bin, lè centimes on s'ein fot : Dozè et houit font veingt, la maiti po tsacon fâ dix, tè redâivo don dou francs ?

— Coumeint, dou francs ? mè qu'e payi doze et tè fenameint houit, n'est don pas dou francs, mâ quatro que mè revint ! dese Niollon.

— T'as ma fai réson ! mâ, mè seimbilliavè... oh ! n'est què justo, houit et quatro font bin doze, coumeint t'as payi ; et bin, tai, lè vouai-que !

Et l'est dinse que Borcà, lo ristou, a payi la *Revua* et Niollon, lo radicau, le *Nouvellistre* ; mâ n'est pas tot, et vouaique coumeint dou bons vesins sâvont adé s'arreindzi :

— Sâ-tou quiet ? fe Niollon ein fourreint lè quattro francs dein son bosson dè gilet, se, avoué cé ardzeint, on allâvè medzi on fédze dè vé sta nè à la pinta, sein rein derè à noutrès fennès ?

— Su d'accoo, et on porrài férè bin pe mau !

Et l'est cein que l'ont fe.

Une amusante faute d'orthographe. — C'était vers 1868. A la porte du cabinet d'un membre du ministère français se tenait chaque jour un sapeur de planton. Ce sapeur allait tous les jours, et par permission spéciale, déjeuner à la caserne. Or le régiment auquel appartenait ce planton partit tout à coup sous d'autres cieux, et un autre sapeur vint remplacer son collègue dans l'antichambre ministérielle.

Seulement, comme celui-ci n'avait reçu aucune permission de s'absenter, comme d'un autre côté, aucune gamelle réparatrice ne se montrait à l'horizon, à l'heure du déjeuner, et qu'il crevait littéralement de faim, il se servit, pour quitter son poste, d'un stratagème conci-